Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230313-DELIB-024-2023-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 mars 2023 - Délibération n°23-024

Objet : Avis sur l'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Le huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le deux mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. EL AIMER, J-P. ROUX, A. MATEU, P. PLONGET, M. MESSINES, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.
ONT DONNE PROCURATION :
M. MONNIER donne procuration à M. MESSINES, C. MARTIN donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, W. ALCANIZ donne procuration à J-J. GRANAT, E. SIFUENTES donne procuration à L. HEBRARD
SECRETAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

* * *

Rapporteur : Hélène NICOLAS, 6ème adjointe

L'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL) a demandé son affiliation volontaire au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30).

Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Pour information, l'effectif de l'ADHL est de 24 agents qui devraient relever du CDG30 à compter du 1er janvier 2024. Il n'y aura aucune incidence financière ou fonctionnelle pour les communes affiliées au CDG30.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de donner son avis à l'affiliation au CDG 30 de ce nouvel établissement public.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30 ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence départementale de l'habitat et du logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au Centre de gestion ;
Vu l'information communiquée par le Président du Centre de gestion à tous les employeurs locaux affiliés en date du 5 janvier 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
030-213001555-20230313-DELIB-024-2023-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal donne son accord à l'affiliation de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Convocation : 02 mars 2023
Affichage ordre du jour : 02 mars 2023
Présents : 25
Suffrages exprimés : 29
Absents : 4
Publiée le :

13 MARS 2023

MAIRIE DE MANDUEL GARD

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Hélène NICOLAS

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».